

Examen administratif du système éducatif

MODALITES

Octobre 2017

L'éducation est le fondement même sur lequel nous nous appuyons pour veiller à ce que la Nouvelle-Écosse ait des citoyens engagés, des communautés solidaires et une solide croissance économique. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse tient à améliorer les résultats obtenus par les élèves et les conditions régnant en salle de classe. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable, pour avoir un bon système éducatif, que celui-ci soit centré sur l'apprentissage des élèves et la réussite scolaire et qu'il s'appuie sur des normes de niveau élevé en matière d'enseignement et de leadership, sur un programme d'études pertinent et sur un cadre de gouvernance et d'administration garantissant que tous les éléments du système fonctionnent bien ensemble.

Nous nous sommes concentrés récemment, en Nouvelle-Écosse, sur l'amélioration de notre système éducatif en vue de renforcer l'apprentissage et la réussite des élèves, avec de nouvelles normes d'enseignement et de leadership, une mise à jour du programme d'études de la province, le Conseil pour l'amélioration des conditions en salle de classe et la Commission sur l'intégration dans l'éducation.

L'examen administratif du système éducatif sera la prochaine étape en vue de réaliser des améliorations à l'échelle de l'ensemble du système, grâce à l'analyse de notre structure actuelle de gouvernance et d'administration et à la production de recommandations visant à adopter un nouveau modèle efficace, qui favorisera la mise sur pied d'un système éducatif cohérent et centré sur l'élève.

FONCTION

Conformément à cet objectif de mise en place d'un système éducatif cohérent et centré sur l'élève, la province embauchera un expert-conseil indépendant chargé d'effectuer un examen global du système, avec un processus approfondi de mise à contribution et de consultation des principaux partenaires du système éducatif et du grand public. Cet examen portera sur la gouvernance des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse, y compris au niveau des conseils scolaires (élus et administration au siège central) et au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. L'examen servira à produire des recommandations à l'intention du gouvernement concernant la gouvernance du système éducatif et les procédures et processus administratifs qui s'y rapportent.

DOMAINES D'EXAMEN

L'expert-conseil effectuera, en concertation avec les partenaires du système éducatif — notamment les conseils scolaires et le ministère, ainsi que le grand public —, un **examen** axé sur le concept de système éducatif centré sur l'élève et fera des **recommandations d'améliorations** à apporter dans les domaines suivants :

1. rôles, responsabilités et structure administrative au sein du système éducatif (conseillers scolaires élus, sièges centraux des conseils scolaires, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, etc.)

2. processus et structure de gestion dans tous les domaines de l'administration et de l'exploitation (ressources humaines, finances, transports, programmes, etc.) en vue de faire une utilisation efficace et pertinente des ressources
3. renforcement de la responsabilisation, de la transparence, de l'efficacité et de la rentabilité dans la prise de décisions, notamment en ce qui concerne les questions budgétaires et l'affectation des ressources
4. renforcement de la collaboration entre agences pour la prestation de services aux enfants, aux jeunes et aux familles

L'examen portera également sur le contexte culturel, linguistique et géographique du système éducatif en Nouvelle-Écosse et sur les priorités actuelles du gouvernement pour l'enseignement public.

REALISATIONS

L'expert-conseil indépendant présentera un rapport avec ses conclusions, qui comprendra des recommandations dans les différents domaines d'examen mentionnés ci-dessus. L'expert-conseil fournira des rapports d'étape à intervalles réguliers, sous une forme et selon un calendrier établi d'un commun accord avec le ministère.

ÉCHEANCIER

L'examen administratif commencera immédiatement après la sélection de l'expert-conseil et le rapport final sera présenté par l'expert-conseil au ministère d'ici au 31 décembre 2017.